

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 août 2011, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2011
08-250 :

Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-251 :

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011.
4. Correspondance.
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Questions de l'assistance.

7. Nomination du maire suppléant.
8. Engagement d'un directeur des travaux publics.
9. Adoption du règlement 279-2011 concernant la politique applicable pour la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac du Jésuite (débarcadère).
10. Site de neiges usées/Pluritec/ajout d'un montant supplémentaire de 5 000. \$ pour le dossier de la CPTAQ.
11. Travaux de voirie :
 - A) Subvention du Ministre des Transports.
 - B) Tamisage de la terre au garage municipal.
 - C) Soumission pavage.
 - D) Offre pour ligne de rues.
 - E) Castor.
12. Offre de céder le réseau d'égout de la rue Villeneuve à la municipalité.
13. Adoption du premier projet de modification du règlement de zonage no-8-90 pour la zone 29. (Règlement 280-2011)
14. Demande d'appui de Manon Naud et Cyrill Sancey pour leur requête à la CPTAQ.
15. Projet de Mise en valeur des ressources forestières/travaux à effectuer.
16. Demande de dérogation mineure :
 - A) Pour le 131, 6^{ème} avenue Lac-Croche Sud.
 - B) Pour le 350, Domaine LeJeune.
 - C) Pour le 100, rue Saint-Jean.
17. Bibliothèque municipale/Nomination de la responsable.
18. Offre de Claudette Piché pour des aménagements paysagés dans le Carré Proteau et au Pavillon Desjardins.
19. Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb pour un projet de salle de billard au 2^{ème} étage de leur bâtiment.
20. Vente des anciennes bandes de patinoire.
21. Maison des Jeunes/augmentation du salaire des animateurs.
22. Corps de cadet 2526 Mékinac/demande d'utilisation du parc Saint-Jean-

Optimiste.

23. CSN/Grief 2011-09/travaux de sous-traitance et 2011-10/directeur des travaux publics.
24. Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) Ltée/offre de service pour le monte-personne de l'Hôtel de Ville.
25. Subvention de la taxe sur l'essence/Acceptation d'une option de la firme d'ingénieurs MESAR pour les rues Vallée et de la Montage.
26. Demande de Julie Bertrand et Danny Dionne/filet protecteur.
27. Demande de Louise Dumas, concierge.
28. Règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau.
29. Questions de l'assistance.
30. Affaires nouvelles :
A) Hydro-Québec/servitude pour déplacement d'hauban dans la rue de l'Anse.
B) Mise à pied de Mélanie Prince.
31. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-252 :

Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juillet 2011

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juillet 2011

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Le MAMROT nous informe qu'un dépôt de 29 625 \$ nous sera versé. Ce montant correspond au paiement de la mesure financière de péréquation prévue à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale pour l'année 2011.

Ministre des ressources naturelles et de la Faune

Le MRNFQ nous donne l'autorisation d'entretenir les chemins Joseph St-Amant, du Lac du Missionnaire, du Lac Bouton et du Canton de Lejeune. De plus, il nous rappelle que cette autorisation ne modifie en rien le statut du chemin concerné et il y a lieu de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur dont, entre autres, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.

Le MRNFQ nous informe que le contrat pour la rénovation cadastrale de notre municipalité a été accordé à Monsieur Yvan L'Heureux, arpenteur géomètre.

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Le MDDEP nous rappelle que les fleurs d'eau d'algues bleu-vert sont une manifestation du vieillissement (eutrophisation) d'un plan d'eau. Il est possible de prévenir ou de ralentir ce processus. Pour ce faire, des mesures doivent être réalisées afin de diminuer et même d'enrayer tout apport de phosphore et tout entraînement de sédiments sur l'ensemble du bassin versant.

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'il nous accorde une subvention de 10 060.32 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2011.

ADMQ

Mini-Scribe nous parle de l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie.

Biolab

Biolab nous envoie leur analyse de l'eau de baignade qui démontre qu'elle est conforme aux exigences et qu'il n'y a aucun problème pour que les baigneurs se baignent.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ nous demande de confirmer ou de corriger les informations concernant le dossier de Monsieur Angelo Trépanier et Madame Anita St-Amant, car selon les informations il y aurait un usage commercial de restauration qui nécessite l'autorisation de la Commission.

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation concernant la demande de René Allard et qu'ils procéderont à l'étude détaillée de cette demande.

La CPTAQ accepte la demande de Monsieur Jean Vanasse pour la construction d'une résidence sur une partie du lot 54 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle.

Coopérative de développement régional

Invitation à participer à la deuxième édition de l'atelier de transfert et de partage d'expériences qui aura lieu le mardi 25 octobre à Sainte-Thècle. Confirmer votre présence avant le 30 septembre 2011 à 16h.

Curriculum Vitae

Julie Groleau du 70 4^{ème} avenue Lac Croche Nord à Sainte-Thècle.

Équipement OMNIBAC Inc.

Équipement OMNIBAC nous envoie des dépliants de leur nouveau conteneur Molok. Le conteneur enfouit Molok est un système de gestion des déchets, innovateur, qui offre une multitude d'alternatives, efficacement, et ce, pour différents types de matières et d'emplacement. Plus compact et hygiénique que les bacs conventionnels et sans odeur, le Molok offre des avantages incomparables particulièrement où la place est limitée.

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

Le FIHOQ nous invite à participer au prix du Ministre en horticulture ornementale 2011.

Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM accueille favorablement la présentation par la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau, du document de consultation et de la politique gouvernementale visant la mise en application du concept de forêts de proximité.

Fondation Rues principales

Une invitation à leur colloque annuel qui se tiendra le mercredi 28 septembre 2011 au Capitole de Québec.

Héma-Québec

Héma-Québec envoie une invitation à toute la population pour la prochaine collecte de sang qui aura lieu lundi 8 août 2011 à la salle Aubin entre 13h30 et 20h30.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac nous informe que le Règlement 2011-153 sur l'enlèvement et la disposition des matières recyclables a été adopté lors de la séance régulière du conseil, tenue le vingt-neuvième jour du mois de juin deux mille onze.

Un certificat de conformité de la MRC de Mékinac au règlement 278-2011 modifiant notre règlement de zonage pour la zone 90, adopté par la Municipalité de Sainte-Thècle en vertu de l'article 130.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Maison des Familles de Mékinac

Annie Proulx, directrice, nous informe que leur association quittera le local du 250 rue Saint-Gabriel le 31 juillet 2011. Elle nous remercie beaucoup de leur avoir permis de poursuivre leurs activités suite à l'incendie survenu dans leurs locaux à Saint-Tite en 2010.

Recyc-Québec

Le projet de loi 88, sanctionné le 13 juin 2011, apporte des modifications importantes au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables. La présente lettre a pour objectif de vous informer de ces changements et de souligner les échéances importantes à rencontrer pour pouvoir bénéficier des compensations financières et de vous permettre, au cours des prochaines semaines, de colliger les informations requises concernant les coûts de l'année 2010. Elle s'adresse principalement aux organismes municipaux qui détiennent les compétences totales de collecte, transport, tri et conditionnement et aux organismes municipaux qui détiennent les compétences partielles, soit de collecte et transport, soit de tri et conditionnement.

Société d'Habitation du Québec

Il nous transmette le rapport d'approbation du budget 2011 pour l'Office Municipale d'Habitation de Sainte-Thècle.

Société Saint-Jean Baptiste

La SSJB nous remercie pour l'aide apportée lors de leurs activités de la fête nationale 2011.

Technic Alarme

Il nous transmette le certificat d'inspection attestant que le système d'alarme incendie de l'Hôtel de Ville a été inspecté le 4 juillet 2011 conformément aux standards CAN/ULC-S536-04 et a été trouvé en bonnes conditions d'opération.

Union des Municipalités du Québec

Le 14 juillet 2011 dans l'Actualité Municipal on y parlait des mesures d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières. À compter du 1^{er} juillet 2009, les municipalités s'étaient vu octroyer le pouvoir d'imposer des droits aux carrières et sablières. Ce fut un gain important réalisé par le milieu municipal, cela a permis aux municipalités de bénéficier de revenus annuels de dizaines de millions de dollars.

Rés. 2011
08-253:

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de juillet 2011 (réf. Résolution 2011-01-007)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour Juillet 2011)		
- Vallée Alain	944.36	
- Lacombe André	485.96	
- Plamondon Tommy	485.96	
- Tessier Jacques	485.96	
- Beaudoin André	485.96	
- Cloutier Bertin	485.96	
- Trudel-Bédard Claudette	485.96	3 860.12
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 02-07-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Dumas Louise	454.00	
- Vallée Yves	554.18	
- Boutet France	75.26	
- Ricard Jacques	103.03	
- Prince Mélanie	302.36	
- Magnan Sylvain	498.90	
- Vandal Mathieu	130.18	
- Lafrenière Louis-Philippe	236.17	
- Lamarre Gilles	510.85	
- Dionne Danny	473.13	
- Genois Michel	431.09	
- Boutet Normand	394.29	
- Vallée Laurence	134.05	
- Béland Ricard Maxime	573.78	
- Veillette Julie	656.09	

- Clément Vanessa	323.46	
- Delcourt Samuel	331.48	
- Marchildon Alexe	211.58	
- Jacob Maude	243.26	
- Gauthier Jimmy	345.04	
- Bourassa Laurie	94.12	
- St-Amant Annabelle	227.58	
- Gagnon Alex	177.62	
- Ratelle Louis-Philippe	148.57	8 851.62
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 9-07-2011)		
- Paillé Louis, + 1 semaine vacances	1 312.64	
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Dumas Louise	432.40	
- Vallée Yves	554.18	
- Boutet France	130.83	
- Magnan Sylvain	498.89	
- Vandal Mathieu	40.79	
- Béland Ricard Maxime	442.46	
- Boutet Normand	394.29	
- Prince Mélanie	288.42	
- Lavoie Philippe	69.65	
- Ricard Jacques	140.85	
- Veillette Julie	656.09	
- Dionne Danny	480.59	
- Genois Michel	431.09	
- Clément Vanessa	364.10	
- Delcourt Samuel	390.04	
- Marchildon Alexe	334.58	
- Jacob Maude	378.87	
- Gauthier Jimmy	283.64	
- Bourassa Laurie	177.62	
- St-Amant Annabelle	303.80	
- Ratelle Louis-Philippe	177.62	
- Gagnon Alex	119.52	
- Lafrenière Louis-Philippe	344.42	
- Lamarre Gilles	517.19	9 814.63
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 16-07-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Dumas Louise	370.71	
- Lavoie Philippe	88.61	
- Vallée Yves	554.18	
- Boutet France	75.26	
- Veillette Julie	656.09	

- Ricard Jacques	103.03	
- Boutet Normand	394.30	
- Prince Mélanie	352.74	
- Béland Ricard Maxime	425.16	
- Marchildon Alexe	305.06	
- Magnan Sylvain	498.90	
- Genois Michel	431.09	
- Lamarre Gilles	472.08	
- Dionne Danny	473.13	
- Lafrenière Louis-Philippe	344.42	
- Gagnon Alex	177.62	
- St-Amand Annabelle	295.21	
- Bourassa Laurie	148.57	
- Ratelle Louis-Philippe	177.62	
- Vallée Laurence	30.59	
- Clément Vanessa	349.35	
- Delcourt Samuel	364.25	
- Jacob Maude	309.98	
- Gauthier Jimmy	302.33	8 921.83
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 23-07-2011)		
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Dumas Louise	454.00	
- Lavoie Philippe	52.45	
- Vallée Yves	554.19	
- Boutet France	75.26	
- Veillette Julie	656.09	
- Ricard Jacques	103.03	
- Boutet Normand	394.30	
- Prince Mélanie	302.36	
- Béland Ricard Maxime	346.58	
- Magnan Sylvain	498.90	
- Genois Michel	431.09	
- Lamarre Gilles	514.17	
- Dionne Danny	484.30	
- Lafrenière Louis-Philippe	398.55	
- Gagnon Alex	155.83	
- St-Amant Annabelle	300.14	
- Bourassa Laurie	177.62	
- Ratelle Louis-Philippe	177.62	
- Clément Vanessa	364.10	
- Delcourt Samuel	364.25	
- Jacob Maude	339.51	
- Vandal Mathieu	40.79	
- Gauthier Jimmy	96.76	7 872.74

0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 30-07-2011)		
- Paillé Louis	630.70	
- Piché Jean-Yves	590.85	
- Dumas Louise	398.28	
- Gagnon Alex	177.62	
- Boutet France	79.21	
- Lafrenière Louis-Philippe	285.38	
- Lavoie Philippe	93.34	
- Vandal Mathieu	138.89	
- Genois Michel	431.09	
- Ratelle Louis-Philippe	90.48	
- Béland Ricard Maxime	537.10	
- Veillette Julie	656.09	
- Dionne Danny	473.13	
- Bourassa Laurie	90.48	
- Ricard Jacques	146.33	
- Jacob Maude	344.42	
- St-Amand Annabelle	177.13	
- Delcourt Samuel	343.64	
- Clément Vanessa	344.42	
- Lamarre Gilles	510.85	6 539.43
0000. Caisse Populaire (Salaires des pompiers de juillet 2011)		
- Beudoin André (premier répondant) 1 call	20.69	
- Beudoin André (pompier)	315.82	
- Carrier Lucien	80.17	
- Francoeur Yvan	134.10	
- Paquin Yves	80.17	
- Plamondon tommy	20.69	
- Delisle Steve	41.38	
- Magnan Stéphane	38.79	
- Dessureault Martin	41.38	
- Bronsard Dominic	38.79	
- Mongrain St-Laurent Yves (pompier)	156.06	
- Gavillet Martin	38.79	
- Dionne Danny	38.79	
- Bacon Stéphane	80.17	1 125.79
Total salaires		46 986.16
0000. Télus : Téléphone Pavillon St-Gabriel (2 MOIS)		274.16
0000. Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste (2 MOIS)		240.93
0000. Télus : Téléphone bibliothèque		69.39
0000. Télus : téléphone caserne		69.35
0000. Télus : téléphone Hôtel de Ville		956.55

0000.	Bell Mobilité : Cellulaire du maire et de l'inspecteur	94.76
0000.	Visa : carte Louis, congrès, réunion syndicale Shawin.	590.70
0000.	Hydro-Québec : Garage Municipal	228.08
0000.	Hydro-Québec : Caserne	413.59
0000.	Hydro-Québec : Électricité Promenade Lacordaire	545.09
0000.	Hydro-Québec : Électricité Entrepôt Lacordaire	77.97
0000.	Hydro-Québec : Électricité réservoir Lac chicots	598.17
0000.	Hydro-Québec : Pompes égouts Magnan	601.24
0000.	Hydro-Québec : Électricité Assais. des eaux Magnan	1 819.57
0000.	Hydro-Québec : Geai Bleu	62.50
0000.	Hydro-Québec : Électricité pompes égout St-Pierre n.	1 486.01
0000.	Hydro-Québec : Chauffage h. de ville	46.98
0000.	Hydro-Québec : Électric.réserv. Aqueduc St-Pierre n	77.97
0000.	Hydro-Québec : Éclairage de rues	2 040.11
0000.	Hydro-Québec : Parc Éric Bédard	566.42
0000.	Hydro-Québec : Parc St-Jean + centre communautaire	456.08
0000.	Revenu Québec : DAS provinciales pour juin 2011	11 150.84
0000.	Revenu Canada : DAS fédérales régulières juin 2011	1 992.93
0000.	Revenu Canada : DAS fédérale tx réduit juin 2011	2 414.27
0000.	Kubota : location tracteur	669.05
0000.	Ascenseurs Thyssenkrupp : entretien ascenseur	258.89
0000.	Location photocopieur	666.46
4456	Location Hewitt loader – crédit pour Equip. Hewitt	1 339.49
4457	Remb. de petite caisse, p.a.l, gaz ponton lac Jésusite	100.40
4458	CSN : Cotisation syndicales Juin 2011	548.76
4459	Assurances collectives, Croix bleue, Juillet 2011	3 049.83
4460	Transport adapté. Quote-part, 2 ^e versement	3 034.55
4461	Restaurant Aux Petits Plaisirs de la vie, aide financ.	1 000.00
4462	Claude Lahaie : arpentage ch. Canton Lejeune	2 324.50
4463	Club de golf St-Rémi : André Beaudoin	50.00
4464	Marché aux puces Prince : aide financière ANNULÉ	-
4465	Les Jardins de Ste-Thècle : aide financ.aux entreprises	1000.00
4466	Club Quad : demande de commandite	175.00
4467	Remb. taxes Mme Lefrançois : payé en double par BQ	594.98
4468	Publications du Québec : Mise à jour normes routières	16.63
4469	P.A Buisson : Bâtisse Parc St-Jean	1 000.00
4470	Poste Canada: timbres Coop d'habitation, sondage	168.05
4471	Gilles Francoeur : PRECO Carré Proteau, fils électriq.	66.14
4472	Poste Canada : timbres Coop d'habitation, sondage	107.55
4473	Société mutuelle de prévention : juillet à déc. 2011	1 518.36
4474	Remb. Petite caisse, parasol, PAL, envel. sondage	52.55
4475	Nouvelliste, renouv. abonnement	64.28
4476	St-Amand Annabelle : remb. kms recenseur chiens	43.26
4477	Marché aux puces Prince : aide financ. aux entreprises	1 000.00
4478	Financière banque nationale : int. Terrain St-Pierre n.	2 163.65

	Total comptes		47 886.04
0000	Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
	- Frais d'intérêt emprunt, Caserne # 08	801.03	
	- Dépôt REER juin 2011	3 169.64	
	- Frais d'int. emprunt tempo. PRECO St-Gabriel, #7	1 697.98	
	- Frais d'int. emprunt tempo. PRECO Villeneuve, #12	2 940.38	
	- Frais d'intérêt emprunt, peinture réservoir d'eau #1	1 492.70	
	- Frais de relevé juillet 2011	5.00	10 106.73
	SOUS-TOTAL DES DÉPENSES JUILLET 2011		104 978.93

AUTRES DÉPENSES

4479	AQUAM INC : Chandails sauveteurs (4)		52.09
4480	Béton Crête : asphalte Villeneuve		734.82
4481	Biolab : Analyse eau de baignade		141.27
4482	Boulangerie Germain : réunion rues principales		65.17
4483	Boutique Fleur de Mai : Décès Gisèle Baril		56.96
4484	Bulbi-Serres : muret Villeneuve, Mme Juneau		182.28
4485	Canadien National : Signaux avec et sans barrières		1 079.55
4486	Centre de rénovation Unimat : Pelle		33.04
4487	Centre de gestion équip. roulant : location juin 2011		2 184.38
4488	CKOI 106,9 : annonces radio Festival Champêtre		2 734.20
4489	Cogeco : annonces radio Festival Champêtre		4 044.33
4490	Comptoir Escompte Moreau : Fourniture PAL/ bureau		275.29
4491	Const. et Pavages Continental: pavage rue Villeneuve		1 982.24
4492	Coop Univert : engrais fleurs		260.07
4493	Dess., Lem., Dés., C.a. : honoraires e/f 2010, prog. aide réseau routier et prog. Rempl. de conduites		11 620.36
4494	Dicom : voirie		20.80
4495	Diesel Guy Trudel : Ent. et rép. camion vidange		1 152.52
4496	Domaine Lac et Forêt : piscine à vagues P.A.L.		457.50
4497	Dontigny Réjean : Foulage des conteneurs		512.66
4498	Dufort Lavigne : équip. médical pour Coop santé		211.00
4499	Daniel Durocher : Lumières rues,		521.98
4451	Entrep. Roger Bacon : Essence #4500 annulé		3 859.09
4502	Entreprises Crêtes : pierre rue Villeneuve + garage		1 766.52
4503	Excavations Jovanex : Terre tamisée, 10 roues		797.48
4504	Fédération qc des municipalités : fontaine lac		40.68
4505	Fontaines Diamant : Pièces fontaine		633.74
4506	G.A. Automobile : lunettes peinture bâtisse St-Jean		641.09
4507	Garage Claude Lamarre : valve, pneus, bushing		170.66
4508	Georges Paquin : PRECO, voirie, voyage terre+sable		7 513.24
4509	G. Groleau:grue fontaine, rampe Pavillon Desj		7 838.03
4510	Groleau TéléCâble : camion à échelle		56.96

4511	Groupe C.L.R. INC. : Loc. portatif et syst. communic.	607.34
4512	Groupe Sports-Inter plus. : articles pour soccer	217.20
4513	Marcel Guimond : service niveleuse,	2 392.43
4514	Location Hewitt : location loader juillet 2011	5 204.52
4515	JM Sports : fil débrouiss., couteau tondeuse	58.07
4516	Jean-Guy Lajoie : nettoyage et vérif. des 2 fournaies	1 323.33
4517	Laboratoire Environex : Analyse eau juin et juillet	510.10
4518	Groupe environn. Labrie : pièces camion vidange	831.29
4519	Lafrenière Louis-Philippe : remb. kms chien+Jésuite	135.60
4520	Lamarre Gilles : Remb. kms pour utilisation camion	176.80
4521	Lettrage Plamondon : affiche garage, plage, déchets...	152.74
4522	Linde : oxygène pour souder, PARC ST-JEAN	219.36
4523	Marché Bonichoix: P.A.L, piles, eau réun. rues princ.	358.90
4524	J.Y. Martel : transp. et dispos. Contenants	1 555.06
4525	Paysagiste Plus : Ensemencement rue St-Gabriel	797.48
4526	Pétroles Henri Germain : produits ent. camion vidange	676.10
4527	Chèque annulé Pierre Naud, trop factures	
4528	Pierre Naud : Pièces Parc St-Jean, voirie, fontaine	1 688.11
4529	Pluritec : honor. Professionnels Carré Proteau	2 781.86
4530	Pomplo : soude caustique, retours contenants	2 032.71
4531	PG Solution : Chèques	561.42
4532	9153-5773, Pronovost : Fauchage 2011	4 702.29
4533	Proplus : Divers produits d'hygiène, grattoir	302.51
4534	Publi-Sac Mauricie : envoi du bulletin municipal	75.54
4535	Quincaillerie Lafrance :	212.50
4536	Réal Huot : aqueduc, rehaussem.acier Carré Proteau	1 877.38
4537	Réseau en Loisir de Mékinac : Premier Jeux Pal	75.00
4538	Ressorts Grand-Mère Inc. : Renforcer F250	284.81
4539	R. Léveillé Extincteur : recharge et entretien	81.92
4540	Sécurité Francheville : Agents Festival + municipalité	1 937.49
4541	Services Matrec : collectes juin + mai 2011	4 255.10
4542	SignoPlus : 2 pancartes, « merci de votre respect »	64.37
4543	Ultramar : Diesel camion vidange	234.00
4544	Vallée Alain : frais de déplacement	71.20

SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES JUILLET 2011	88 094.53
--	------------------

TOTAL DES DÉPENSES JUILLET 2011	193 073.46
--	-------------------

Rés. 2011
08-254 :

Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du

mois de juillet 2011 au montant de 193 073.46 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yvon Goulet demande pourquoi les toilettes étaient fermées au parc Saint-Jean-Optimiste, dimanche le 7 août 2011 durant la journée.

Jean Roy demande le rapport sur les algues bleu-vert du lac des Tounes.

Yves Cossette demande de mettre des panneaux interdisent de stationner du côté nord sur le chemin Saint-Michel Nord entre les numéros civiques 2091 et 2101.

Rés. 2011
08-255 :

Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller au siège numéro 5,

- a) maire suppléant pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Engagement d'un directeur des travaux publics

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Règlement 279-2011 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac du Jésuite, située au débarcadère sur le lot 17 du rang 6 Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Lejeune à Sainte-Thècle

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac du Jésusite par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère sur le lot 17 du rang 6 Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Lejeune à Sainte-Thècle, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;

ATTENDU QUE la municipalité est compétente dans le domaine de l'environnement, de la salubrité et des nuisances et peut adopter des règlements en ces matières selon les articles 4 et 19, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la municipalité peut prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'une tarification selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 juillet 2011;

Rés. 2011
08-256 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

ANDRÉ LACOMBE

APPUYÉ PAR:

CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 279-2011 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 - Définitions

« Embarcation de pêche » : Embarcation à moteur de style chaloupe.

« Rampe de mise à l'eau municipale » : Rampe de mise à l'eau municipale située au Lac du Jésusite sur le lot 17 du rang 6 Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Lejeune à Sainte-Thècle.

Article 2 - Accès au Lac du Jésusite

L'accès au Lac du Jésusite pour une embarcation à moteur, tant pour sa mise que sa sortie de l'eau, doit se faire par la rampe de mise à l'eau municipale.

L'alinéa précédent ne s'applique pas dans le cas du propriétaire riverain qui utilise sa propriété riveraine du Lac du Jésusite pour la mise à l'eau ou la sortie de l'eau de sa propre embarcation à moteur. Il est cependant interdit à quiconque de permettre, pour une embarcation à moteur, l'accès au Lac du Jésusite via un autre terrain que la rampe de mise à l'eau municipale.

Article 3 - Heures d'ouverture

La rampe de mise à l'eau est ouverte, tous les jours, de 9h à 19h entre le 7 juin et le 31 août.

Article 4 - Admissibilité

Les contribuables et résidents de la municipalité auront accès à la rampe de mise à l'eau du lac du Jésusite. Pour en assurer le respect, tout contribuable ou résident devra se procurer une vignette annuelle visant à identifier son embarcation et remplir le document de l'annexe A et acquitter les frais tels que décrits à l'article 5 de la présente politique.

Les visiteurs pourront avoir accès à la rampe de mise à l'eau, en se procurant une vignette quotidienne directement au débarcadère du Lac du Jésusite, auprès du responsable, et ce, seulement après avoir acquitté les frais prévus à l'article 5 de la présente politique.

Cependant, les villégiateurs occupant une location saisonnière sur un terrain de camping à Sainte-Thècle ou toute personne **louant** un chalet situé sur le territoire de la municipalité pourront avoir accès à la rampe de mise à l'eau municipale, mais devront acquitter les frais de la vignette annuelle, tels que décrits à l'article 5 de la présente politique.

Le gardien de la rampe de mise à l'eau doit refuser les embarcations jugées malpropres

Article 5 - Embarcations légiférées et vignettes

Toutes les embarcations à moteurs naviguant sur le Lac du Jésusite devront posséder une vignette annuelle ou journalière.

Les embarcations sans moteur, telles que kayak, canot, pédalo, ou à moteur électrique etc., ne sont pas touchés par cette politique et sont permises sans restriction sur le lac.

Les moto-marines ne peuvent être mises à l'eau à la rampe municipale. **(Sauf pour les résidents ou propriétaires de Sainte-Thècle ainsi que les locataires de chalets et les personnes louant un emplacement au terrain de camping auront les mêmes droits.)**

Le gardien de la rampe de mise à l'eau, le directeur général et la directrice générale adjointe sont aussi autorisés à percevoir et émettre les vignettes prévues au présent règlement, selon le cas, aux personnes suivantes qui lui ont déposé une demande sur le formulaire annexé au présent règlement (Annexe A) pour en faire partie intégrante et qui ont acquitté les frais prescrits à l'article 5 du présent règlement. Une vignette est requise pour chaque embarcation à moteur.

- a) **Au propriétaire d'immeuble et au résident** de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec leur embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.
- b) À toute personne **louant un emplacement de camping de manière saisonnière** sur un terrain de camping ou toute personne **louant** un chalet situé sur le territoire de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec son embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale
- c) À toute personne, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec son **embarcation de pêche à moteur ou son ponton** à la rampe de mise à l'eau municipale **si l'embarcation a un moteur de 50HP et moins,**.
- d) À toute personne, une **vignette quotidienne** peut être émise pour accéder, avec son embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.
- e) À un **propriétaire de terrain de camping** situé sur le territoire de la municipalité, un nombre suffisant de vignettes annuelles transférables peuvent être émises pour permettre à ses clients d'accéder, avec leur embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.

Article 6 - Tarification

Tarification : les paragraphe a), b), c), d) et e) sont modifier comme suit :

- a) 10 \$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5a)
- b) 10 \$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5b)
- c) **30 \$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5c)**

- d) Pour une vignette émise en vertu de l'article 5d) enlever le numéro 4 pour les moto-marines; car elles ne peuvent plus être mises à l'eau à la rampe municipale**
1. 50\$ pour une embarcation à moteur de 50 HP et moins.
 2. 100\$ pour une embarcation à moteur de 51 à 75 HP.
 3. 150\$ pour une embarcation à moteur de plus de 75 HP.
- e) 10 \$ pour une vignette émise en vertu de l'article 5e)**

Article 7 - Nomination d'un responsable

Un responsable de la rampe de mise à l'eau sera nommé par résolution du conseil à chaque année. Ce dernier devra s'assurer de la gestion de la rampe de mise à l'eau ainsi que du stationnement, en plus de percevoir les montants exigés par la présente politique:

Seul l'inspecteur municipal est autorisé à émettre un constat d'infraction en cas de contravention au présent règlement;

Seul le gardien de la rampe de mise à l'eau est autorisé à percevoir le tarif et émettre les vignettes prévues au présent règlement.

Article 8 - Restrictions

Pour avoir accès au Lac du Jésusite par la rampe de mise à l'eau municipale, l'embarcation devra préalablement avoir été lavée dans un endroit prescrit par la municipalité

Article 9 - Accès au Lac du Jésusite

Tout visiteur a l'obligation d'accéder au Lac du Jésusite par la rampe de mise à l'eau municipale. Si un contribuable permet l'accès au Lac du Jésusite via son terrain privé, il sera passible d'une amende décrite à l'article 10 de la présente politique.

Article 10 - Amendes

Toute personne ne respectant pas la présente politique se verra passible d'une amende de 200\$ par infraction. Le gardien en place qui constatera une infraction à la présente politique remplira un rapport qu'il soumettra à l'inspecteur municipal. C'est ce dernier qui émettra les amendes, le cas échéant.

Article 11 - Droit de visite

Le gardien de la rampe de mise à l'eau et l'inspecteur municipal sont autorisés à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, les embarcations, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement est exécuté et pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés en vertu du présent règlement.

Les propriétaires, locataires ou occupants de ces embarcations, maisons, bâtiments ou édifices sont obligés de recevoir lesdites personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Article 12 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur Général
Secrétaire-Trésorier

Adopté le 8 août 2011

Rés. 2011
08-257 :

Site de neiges usées/Pluritec ajout d'un montant supplémentaire de 5 000 \$ pour le dossier de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que la firme Pluritec a été dans l'obligation d'engager un consultant pour préparer la demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ pour l'aménagement de notre de neiges usées ;

CONSIDÉRANT que cette demande a engendré des coûts supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer un montant supplémentaire de 5 000 \$ à Pluritec pour avoir fait préparer le dossier d'exclusion de la zone agricole afin de le présenter à la CPTAQ et ce concernant l'achat d'un terrain pour y aménager un site de neiges usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Travaux de voirie/ Subvention du Ministre des Transports

Le conseil avait, par ses résolutions 2011-05-153 et 2011-06-199, établi les priorités pour les travaux de voirie à exécuter suite aux demandes d'aide financière adressées

au Ministre des Transports. Le conseil autorise l'inspecteur municipal à faire exécuter les travaux de voirie conformément à ces résolutions. Si le montant des travaux dépasse la somme de 25 000 \$ pour un entrepreneur, des soumissions par invitation devront être demandées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-258 :

Travaux de voirie/ Tamisage de la terre au garage municipal

CONSIDÉRANT que dans la cour du garage municipal, il y a un amas de terre et que pour le faire tamiser pour pouvoir s'en servir, il en coûterait environ 7 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Georges Paquin excavation et terrassement & fils peut venir chercher cet amas de terre et ce, gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de donner l'amas de terre situé au garage municipal à Georges Paquin excavation et terrassement & fils et cela conditionnellement à ce que cet amas de terre soit enlevé le plus rapidement possible.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-259 :

Travaux de voirie/ Soumission pour pavage

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation, pour exécuter des réparations de pavage à différents endroits dans la municipalité, ont été demandées à cinq (5) entreprises soient : Construction et Pavage Portneuf, Constructions et Pavages Continental, Lebel Asphalte (2008), Construction et Pavage Boisvert et Asphalte R.V. Inc. ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Constructions et Pavages Continental au montant de	\$ 44 370.83
Lebel Asphalte (2008) au montant de	\$ 34 815.48

Construction et Pavage Portneuf nous a envoyé une télécopie, nous informant qu'ils sont dans l'impossibilité de présenter une proposition en cette période.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Lebel asphalte (2008) pour l'exécution de travaux de pavages dans diverses rues de la municipalité et ce pour au

montant de 34 815.48 taxes incluses pour la fourniture et la pose de 160 tonnes métriques d'asphalte au prix de 191.00 \$ la tonne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-260 : Travaux de voirie/ Offre pour effectuer des lignes de rues

CONSIDÉRANT que la municipalité fait peindre des lignes dans les rues à chaque année pour assurer la sécurité des automobilistes ;

CONSIDÉRANT l'offre de Lignco-Sigma Inc. pour effectuer la peinture de lignes de rues à différents endroits dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lignco-Sigma Inc. au montant de 5 136.57 taxes incluses pour la peinture de 22972 mètres de lignes simple jaune sur les chemins Saint-Michel Sud, Saint-Pierre Sud, Jean-Paul-Trudel et la route 352, 14 lignes d'arrêt, 1 traverse d'écoliers et 1 case de stationnement avec l'inscription réservé livraison.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-261 : Travaux de voirie/ Capture de castor

CONSIDÉRANT que les castors érigent des barrages et ceux-ci risquent de causer des dommages aux chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande d'engager un trappeur, pour capturer des castors, ayant un permis de trappe parmi les personnes suivantes : Dominic Massicotte, Steve Proteau ou Pascal Davidson. La municipalité remettra 35.00 \$ par castor capturé au trappeur. L'inspecteur municipal indiquera au trappeur les endroits où il sera nécessaire de capturer les castors.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-262 : Offre de céder le réseau d'égout de la rue Villeneuve

CONSIDÉRANT que les propriétaires de la société d'égout de la rue Villeneuve demande au conseil municipal de prendre en charge leur réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT que la société d'égout Villeneuve a construit ce réseau d'égout selon les plans d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT que ce réseau est situé dans l'emprise de la rue qui est la propriété de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, la municipalité a effectué des travaux afin de raccorder ce réseau d'égout au réseau municipal dans la rue Villeneuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acquérir le réseau d'égout de la société de la rue Villeneuve pour la somme de 1.00\$ et de le prendre à sa charge à partir de ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

1er PROJET

RÈGLEMENT : No. 280-2011

RE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
#8-90 CONCERNANT L'AJOUT D'USAGE À LA ZONE 29.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

Rés. 2011
08-263 :

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD, APPUYÉE PAR BERTIN CLOUTIER QUE LE RÈGLEMENT NO 280-2011 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement no. 280-2011 modifiant le règlement de zonage #8-90 concernant l'ajout d'usage à la zone 29A.

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à ajouter un usage afin de mieux répondre au besoin du milieu.

Article 4 : Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

Un "X" est ajouté, pour la zone 29, vis-à-vis la classe publique, Groupe iii) espaces verts;

Un "X" est ajouté, pour la zone 29, vis-à-vis la classe Commercial, sous classe Commerce Lourd Groupe ii) Hôtellerie.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 8^{ème} jour d'août 2011.

Maire

Directeur Général
Secrétaire-Trésorier

Rés. 2011
08-264 :

Demande d'appui de Manon Naud et Cyrill Sancey pour leur requête auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CONSIDÉRANT que Manon Naud et Cyrill Sancey demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation de construire un camp de bûcheron sur leur lot 2-A-P à Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un camp de bûcheron est permise sur ce terrain et ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de Manon Naud et Cyrill Sancey auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'utiliser le lot 2-A-P à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'un camp de bûcheron.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-265 :

Projet de Mise en valeur des ressources forestières/travaux à effectuer

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous a accordé une aide financière de 35 000 \$ dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2011 ;

CONSIDÉRANT que les travaux à réaliser sont du nettoyage de fossés, changer des ponceaux et le rechargement du chemin Joseph-Saint-Amant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire exécuter les travaux mentionnés plus haut sur le chemin Joseph-Saint-Amant et cela pour un montant n'excédant pas 43 000\$. Des soumissions devront être demandées si un montant de 25 000 ou plus doit être payé à un seul fournisseur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-266 :

Demande de dérogation mineure pour le 350 Domaine le Jeune

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Madame Danielle Desjardins du 350 Domaine Lejeune à Sainte-Thècle afin d'abaisser l'une des deux marges de recul avant pour la construction d'un bâtiment principal à 6,05 mètres lorsque le règlement de zonage exige 7,6 mètres ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette requête et recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 350 Domaine Lejeune à Sainte-Thècle comme suit :

- la marge avant aura 6,05 mètres au lieu de 7,6 mètres tel que demandé dans le règlement de zonage 8-90

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La demande de dérogation mineure pour le 131, 6^{ème} avenue Lac Croche Sud est annulé; car la situation a été régularisé par le propriétaire.

Rés. 2011
08-267 :

Demande de dérogation mineure pour le 100, rue Saint-Jean

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Madame Carole Gauthier du 100 rue Saint-Jean à Sainte-Thècle afin d'augmenter la superficie totale pour l'ensemble des bâtiments complémentaires à 121,72 mètres carrés lorsque le règlement de zonage exige 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette requête et recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 100 rue Saint-Jean à Sainte-Thècle comme suit :

- Une superficie totale pour l'ensemble des bâtiments complémentaires de 121.72 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés tel que demandé dans le règlement de zonage 8-90

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-268 :

Bibliothèque municipale/Nomination de la responsable

CONSIDÉRANT la démission de Madame Thérèse Lemelin comme responsable de la bibliothèque municipale, la municipalité doit nommer une nouvelle responsable ;

CONSIDÉRANT que Madame Thérèse Lemelin recommande Madame Diane Proulx pour la remplacer comme responsable de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT que Madame Diane Proulx œuvre comme bénévole depuis quelques années à la bibliothèque municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-

Thècle nomme Madame Diane Proulx comme responsable de la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-269 :

Offre de Paysagiste Claudette Piché pour des aménagements paysagers dans le Carré Proteau et au Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT l'offre de Claudette Piché pour effectuer des aménagements paysagers dans le Carré Proteau (980. \$) et au Pavillon Desjardins (2 500. \$) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité reporte à l'an prochain l'aménagement paysager au Pavillon Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Paysagiste Claudette Piché pour l'aménagement paysager dans le Carré Proteau (numéro civique 128) au montant de 980 \$ plus les taxes applicables. Cet aménagement paysager est effectué suite aux travaux du programme PRECO.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011

08-270 :

Demande d'aide financière des chevaliers de Colomb pour un projet de salle de billard au 2^{ième} étage de leur bâtiment

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle, conseil 2817, ont un projet d'aménager une salle de billard dans leur bâtiment au 271 rue Masson à Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de cette salle de billard sont estimés à environ 60 750 \$;

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle, conseil 2817, sollicite notre aide financière ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle dispose d'argent dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Mékinac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'aider financièrement les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle, conseil 2817, pour un montant de 5 000 \$ pour la réalisation d'une salle de billard, tel que présenté au conseil municipal par eux. Ce montant sera pris dans le fond du Pacte rural,
- Demande une aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Mékinac dans le cadre du Pacte rural, enveloppe local, pour financer le projet de salle de billard des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle, conseil 2817.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-271 :

Vente des anciennes bandes de patinoire

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une seule offre pour la vente des anciennes bandes de la patinoire soit celle de Roger Royer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de vendre les anciennes bandes de la patinoire à Roger Royer pour un montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-272 :

Maison de Jeunes/augmentation du salaire des animateurs

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de hausser le salaire des animateurs des la maison des jeunes de 0.15 \$ l'heure et ce rétroactivement au 1 mai 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-273 :

Corps de cadets 2526 Mékinac/demande d'utilisation du parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement le terrain et les installations du parc Saint-Jean-Optimiste au corps de cadets 2526 pour l'activité de retrouvailles des cadets le dimanche 21 août 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-274 :

CSN/Grief 2011-09/travaux de sous-traitance et 2011-10/Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT les griefs 2011-09 et 2011-10 déposés par le syndicat concernant des travaux de sous-traitance et l'embauche d'un directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi aux griefs 2011-09 et 2011-10 du syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie- CSN.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-275 :

Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) Ltée/offre de service pour le monte-personne de l'Hôtel de Ville

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de renouveler le contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville avec la compagnie Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) Ltée au montant de 264.30 \$ par mois pour une période d'un an. Le directeur général est autorisé à signer le contrat d'entretien pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-276 :

Subvention de la taxe sur l'essence/Acceptation d'une option de la firme d'ingénieurs MESAR pour les rues Vallée et de la Montagne

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs MESAR nous présente cinq (5) options pour la réfection de l'égout et de la chaussée des rues Vallée et de la Montagne ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à l'aide financière de la taxe sur l'essence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la proposition de l'option E datée du 2011-08-01 projet # 13847 de la firme d'ingénieurs MESAR pour la réfection de l'égout et de la chaussée dans les rues Vallée et de la Montagne.
- Autorise la présentation de cette option au Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-277 :

Demande de Julie Bertrand et Danny Dionne/filet protecteur

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle reporte l'installation d'un filet protecteur au terrain de baseball près de la maison portant le numéro civique 215 rue Piché au printemps 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-278 :

Demande de Louise Dumas, concierge

CONSIDÉRANT que le poste de concierge a toujours été un seul poste de 39 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT que ce poste et a été scindé en deux parties temporairement et seulement pour permettre à Claude Martel de prendre une préretraite ;

CONSIDÉRANT que Louise Dumas, concierge, nous informe qu'elle démissionne au poste de travail du soir (17h) à la conciergerie à compter du 12 août 2011 et qu'elle conserve le poste de concierge de jour (20h) et à la caserne (2h) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle refuse la démission de Louise Dumas pour seulement une partie du poste de concierge vu que le poste de concierge est un poste de 39 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Questions de l'assistance :

Michel Rheault demande si la municipalité a planté des arbustes au parc Saint-Jean-Optimiste sur le bord du lac. Il demande aussi si les travaux de réparation du fossé de la 8^{ème} avenue du lac Croche nord seront réalisés cette année.

Jean Roy pose des questions concernant l'engagement d'une agence de sécurité pour le contrôle des VTT et autres, sur la réglementation pour le débarcadère du lac du Jésuite, l'écoulement de sable dans le lac Croche à la hauteur de la 14^{ème} avenue du lac Croche nord, sur le règlement concernant la protection des rives qui n'est pas encore adopté, il dit que les bateaux sales peuvent contaminer les lacs de Sainte-Thècle.

Marcel Veillette dit qu'il faudrait redresser la courbe dans la côte du chemin Saint-Michel Nord près de la 14^{ème} avenue du lac Croche nord pour empêcher l'érosion du sable dans le lac.

Yves Cossette demande des informations sur le règlement concernant la gestion des débarcadères de la municipalité.

Yvon Goulet demande de faire mettre des lignes doubles sur le chemin Saint-Pierre Nord devant l'entrée du camping Domaine Lacs et Forêts pour empêcher le dépassement de véhicules automobiles lorsque les campeurs sortent du camping.

Diane Proulx dit de faire installer des panneaux diminuant la vitesse des véhicules près de la sortie du camping Domaine Lacs et Forêts.

Marcel Bacon demande où seront lavé les bateaux qui seront mis à l'eau à la rampe d'accès du lac du Jésuite.

Réjean Bédard demande de réparer la lumière de rue à l'intersection de la route Marcotte et du chemin Saint-Joseph.

Louise Gauthier demande d'ajouter des rues permettant la circulation des VTT.

Affaires nouvelles

Rés. 2011
08-279 :

Hydro-Québec/Servitude pour dossier de déplacement d'un encrage au 139 rue de l'Anse Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que pour déplacer l'encrage au 139 rue de l'Anse, une servitude doit être prise sur le terrain du 7 rue de l'Anse afin d'installer un poteau et un encrage ;

CONSIDÉRANT que le coût pour prendre cette servitude est estimé à environ 1 300\$ par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de la servitude pour installer un poteau et un encrage sur le terrain du 7 rue de l'Anse à Sainte-Thècle (lot 89-B-p)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-280 :

Mise à pied de Mélanie Prince

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande de mettre à pied Mélanie Prince, secrétaire à compter du 2 septembre 2011 et ce pour une période indéterminée. Le directeur général est autorisé à réintégrer au travail Mélanie Prince au besoin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-281 :

Air climatisé dans la salle Aubin

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande un estimé pour poser un air climatisé dans la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2011
08-282 :

Levée de la séance

À 21 heures, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier